

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 47-839 portant extension aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer de la loi du 8 octobre 1946 relative à la bonification du taux de l'intérêt servi par les caisses d'épargne.

n° 47-839

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 avril 1947

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro  
30 juin 1947

### VISAS

**Vu** la loi n° 46-2158 du 8 octobre 1940,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont rendues applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 46-2158 du 8 octobre 1946 relative à la bonification du taux de l'intérêt servi par les caisses d'épargne.

#### Art. 2

— Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

**PAUL RAMADIER.** Par le président du conseil des ministres: **Le ministre de la France d'outre-mer, MARIUS MOUTET. Le ministre des finances, SCHUMAN.**